

**ACCOMPAGNER**  
—  
**DÉFENDRE**  
—  
**PROMOUVOIR**

la profession  
d'avocat

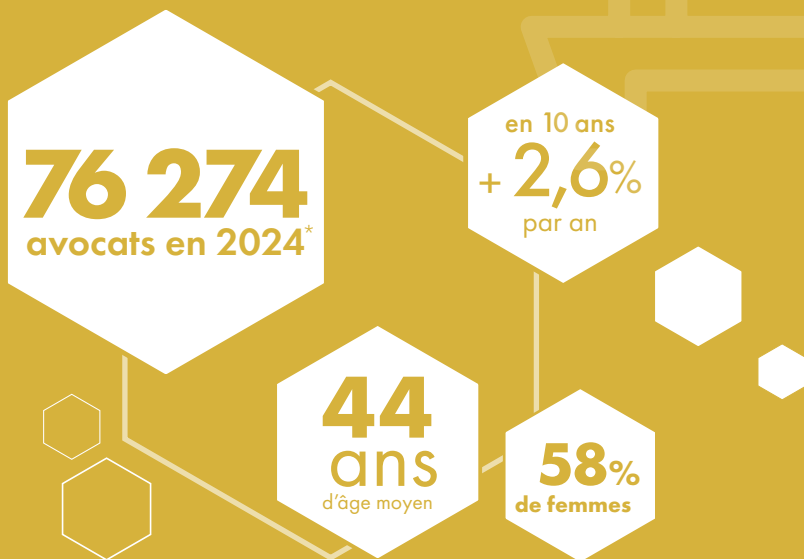


CONSEIL NATIONAL  
DES BARREAUX

LES AVOCATS

Mandatature 2024-2026

# LA PROFESSION D'AVOCAT EN CHIFFRES



**Une profession au cœur  
de l'économie française et de la société  
dont l'activité est répartie entre :**

**48%**

en direction des acteurs  
institutionnels et  
des entreprises

**50%**

au bénéfice  
des justiciables

**2%**

au bénéfice  
des collectivités  
territoriales



Chères consœurs,  
chers confrères,

Accompagner, défendre,  
promouvoir la profession d'avocat,  
sont les trois grandes missions  
qui occupent tout au long de l'année  
les élus du Conseil national  
des barreaux (CNB).

Au sein de cette institution nationale,  
représentant la profession dans toute  
sa diversité et sa richesse,  
80 élus et près de 100 salariés  
œuvrent de concert pour donner  
force et unité à la voix  
des avocats de France.

Nous travaillons avec les pouvoirs  
publics, nous collaborons avec  
les autres professionnels du droit,  
nous développons un solide réseau  
international, avec toujours deux  
grands objectifs : défendre  
les confrères et protéger les principes  
de l'État de droit.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024,  
forte de votre confiance,  
j'ai l'honneur de présider le CNB.  
Soyez assurés que je consacrerai  
les trois années de mon mandat  
à poursuivre les engagements  
qui sont les nôtres et à faire vivre  
le débat.

J'aurai également la joie  
de venir à votre rencontre,  
dans votre territoire, pour toujours  
rapprocher les avocats de leur  
institution nationale, pour toujours  
mieux vous représenter.

À bientôt !

**Julie COUTURIER**

Présidente du  
Conseil national  
des barreaux

# NOTRE ADN : REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES AVOCATS DE FRANCE

Le Conseil national des barreaux (CNB) est un établissement d'utilité publique créé par la loi n°90-1259 du 31 décembre 1990. À ce titre, le CNB remplit des missions légales spécifiques.

## ORGANISER

la formation professionnelle initiale  
et continue des avocats

## REPRÉSENTER

la profession auprès  
des pouvoirs publics :  
le CNB est un acteur d'influence  
auprès d'eux

## UNIFIER

et faire évoluer les règles  
et usages de la profession d'avocat

## SES MISSIONS LÉGALES

## ASSURER

la communication électronique  
avec les juridictions

## PUBLIER

l'annuaire national des avocats  
actualisé et mis en ligne  
sur [cnb.avocat.fr](http://cnb.avocat.fr)

## DÉCIDER

de l'admission des avocats étrangers  
dans l'un des barreaux français



# NOTRE ACTION

## EN FRANCE

## ET À L'INTERNATIONAL

Le CNB a pour mission de représenter la profession, notamment auprès de l'ensemble des pouvoirs publics, et d'assurer son rayonnement à l'international.



### Un acteur national d'influence

Interlocuteur des pouvoirs publics pour les questions juridiques et judiciaires, l'institution agit afin de défendre les intérêts de la profession, ainsi que les droits des justiciables et des citoyens.

### Au cœur des grands enjeux européens et internationaux

En coopération avec de nombreuses organisations, le CNB représente le Barreau français et ses valeurs à l'étranger. Il défend les intérêts de la profession sur le plan international et est également chargé de promouvoir l'implantation des cabinets français à l'étranger.



+ de  
**150**  
actions  
d'influence

de la profession d'avocat déclarées auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) en 2023.

# NOTRE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE

## Le Bureau Mandature 2024-2026



**Présidente**  
Julie COUTURIER



**Vice-Président élu**  
Manuel FURET



**Vice-Présidente élue**  
Hélène LAUDIC-BARON



**Vice-Président de droit (2024-2025)**  
Jean-Raphaël FERNANDEZ



**Vice-Président de droit (2024-2025)**  
Pierre HOFFMAN



**Trésorier**  
Jean-Marie CHABAUD



**Secrétaire**  
Frédéric NAQUET



**Membre**  
Estellia ARAEZ



**Membre**  
Vincent MAUREL



**Membre**  
Élodie MULON



**Membre**  
Sonia OULED-CHEIKH

Le Conseil national des barreaux est composé d'avocats élus au suffrage direct par deux collèges : ordinal (bâtonniers et membres des conseils de l'ordre en exercice) et général (avocats inscrits au tableau et avocats honoraires). Chaque collège élit la moitié des membres du CNB, assurant une représentation équilibrée de la profession.

En novembre 2023, les élections ont eu lieu pour la première fois par voie électronique.

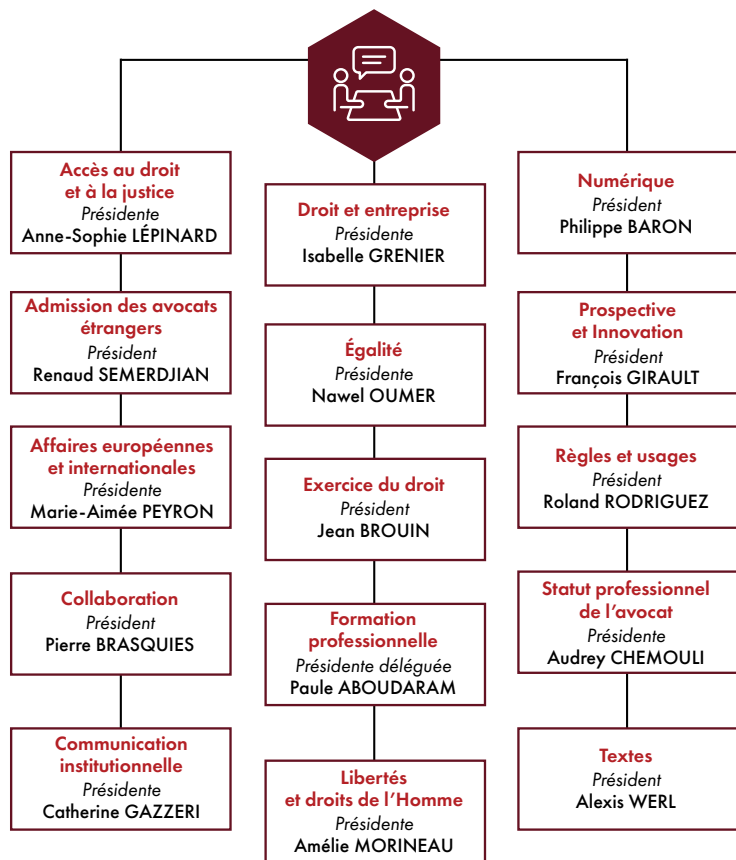
**L'assemblée générale** se réunit tous les mois au siège du CNB à Paris.

- 80 membres élus pour 3 ans
- 2 membres de droit : le bâtonnier du Barreau de Paris et le président de la Conférence des bâtonniers en exercice
- 48 avocat(e)s élu(e)s en région
- 32 avocat(e)s élu(e)s à Paris
- 100% paritaire

# 15 COMMISSIONS PERMANENTES



Les commissions permanentes sont chargées d'étudier les sujets relevant de leurs compétences et de soumettre leurs travaux à l'assemblée générale.



# 6 GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail répondent à des problématiques spécifiques et à des grands enjeux sociétaux et professionnels.

## Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Responsables

Anne-Marie MENDIBOURE et David LEVY

## Droit des enfants

Responsable

Arnaud DE SAINT REMY



## Droit de l'environnement

Responsable

Laurence ROQUES



## Protection sociale

Responsable

Joël GRANGÉ



## Secret professionnel et perquisitions

Responsable

Vincent NIORE



## Modes alternatifs de règlement des différends (MARD)

Responsable

Laurence JOLY



## Observatoire national de la profession d'avocat

Présidente

Carole BUFFON-SPITZ

Il réalise des études économiques et statistiques sur tout le territoire afin de mieux connaître l'environnement de la profession. Des données essentielles pour l'accompagner dans un monde en constante mutation.

## Le Centre de recherche et d'études des avocats (CREA)

Présidente

Benjamine FIEDLER


Le CREA observe les grandes transformations du secteur du droit. Il adopte une approche analytique qui lui permet d'élaborer et de promouvoir des projets normatifs et ainsi permettre à la profession de relever les défis de demain.




# LE CNB AU SERVICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Le CNB met à la disposition des avocats **de nombreux contenus et services d'information et de documentation** adaptés afin de répondre à leurs besoins. De plus, il assure la mise à jour d'un annuaire national de tous les avocats en exercice.

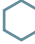
 **Sur un site dédié : [encyclopedie.avocat.fr](http://encyclopedie.avocat.fr)**


 **Des ressources documentaires actualisées**, aussi bien pratiques qu'institutionnelles.


 **Rapports** et travaux du CNB, **résolutions** votées en assemblées générales, **communiqués de presse**, etc.


 **Modèles** et documents-types, **guides pratiques**, avis déontologiques...

 **Des actualités régulières et diversifiées**

 L'envoi de **newsletters** thématiques ou plus générales (*newsletter événementielle, 100% pratique, Brèves du CNB, Flash Info...*).

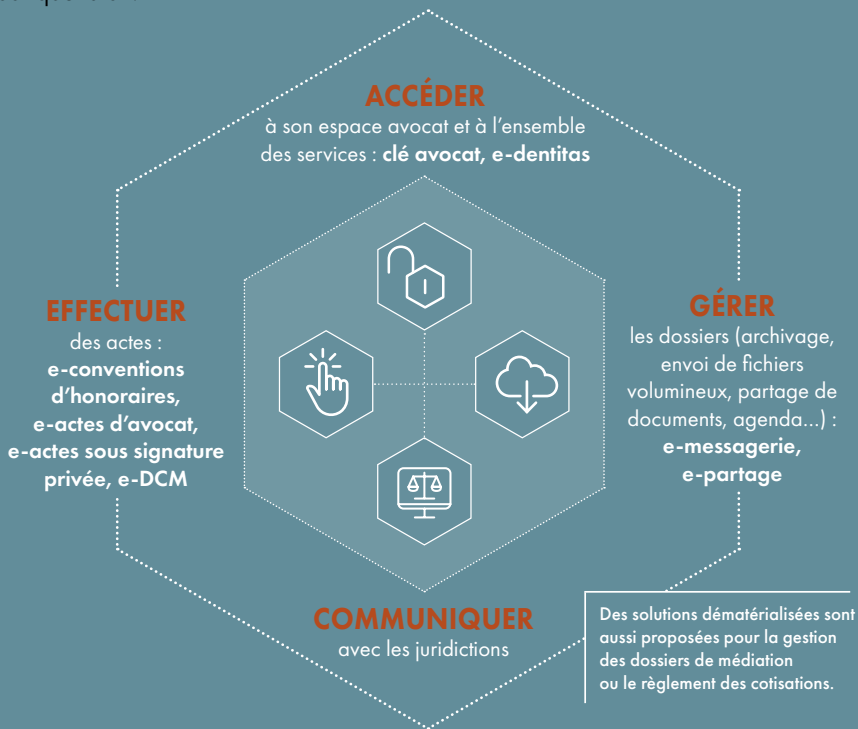
 Des publications sur les **réseaux sociaux** de l'institution.

 Le site de l'institution **[cnb.avocat.fr](http://cnb.avocat.fr)** où l'on retrouve aussi l'agenda des événements, les actualités du CNB, ainsi que l'accès à tous les outils numériques utiles à la profession d'avocat.

 **Pour la médiation**, le Centre national de médiation des avocats : [cnma.avocat.fr](http://cnma.avocat.fr)

# LE CNB **AU SERVICE** DE LA PROFESSION D'AVOCAT

L'institution **accompagne** les avocats dans **l'exercice de leur métier**.  
Elle a conçu et développé des outils numériques spécifiques destinés à simplifier leur quotidien.



**Avocat.fr, la legaltech de la profession**



Dans son objectif constant de promotion de la profession d'avocat auprès du grand public, le CNB a créé **avocat.fr**, la plateforme sécurisée de mise en relation entre les avocats et les justiciables.

# LE CNB CHARGÉ DE LA FORMATION D'AVOCAT

Le CNB gère et organise dans son intégralité la formation professionnelle des avocats, qu'elle soit **initiale ou continue**.

- Définition **des principes d'organisation** et des programmes de formation
- Coordination des **centres régionaux de formation professionnelle** des avocats (CRFPA)
- Répartition des **contributions** (professionnelle et État) entre les centres
- Modalités et conditions d'obtention **des mentions de spécialisation**

## À savoir

Le CNB propose des formations en e-learning et des webinaires spécifiquement dédiés à la formation professionnelle : les Bilans collectifs de compétences.

**Pour en savoir plus** : [www.formations.avocat.fr](http://www.formations.avocat.fr)



## LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX EST À VOTRE ÉCOUTE

Par téléphone au **01 53 30 85 60**  
de 8 h 30 à 19 h 00

Par courrier électronique :  
**[cnb@cnb.avocat.fr](mailto:cnb@cnb.avocat.fr)**

Sur les réseaux sociaux



Au siège  
**180 boulevard Haussmann 75008 Paris**

Mai 2024. Conseil national des barreaux.

Création graphique : Marion Lafuste

Iconographie : Alexandra Lebon, Loïc Cerou

Ce document a été imprimé sur papier PEFC par une entreprise adaptée,  
composée en majorité de personnes en situation de handicap, Handiprint.